

SOCIÉTÉ PROCÈS

Mamadou Diallo reconnu coupable en appel du meurtre d’une postière dans l’Ain près de quinze ans après les faits

Le brancardier, qui avait été acquitté en première instance en 2002, a été condamné jeudi 19 octobre par la cour d’assises du Rhône à seize ans de réclusion.

Par Florence Aubenas

Publié le 20 octobre 2023 à 07h00, modifié le 20 octobre 2023 à 12h43 • Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Mamadou Diallo, à son procès en appel, à Lyon, le 12 octobre 2023. OLIVIER CHASSIGNOLE/AFP

Pendant une journée, la brigade de recherches de Lyon a cru à un serial killer sévissant entre les montagnes de l’Ain et du Jura. Des meurtres similaires avaient, en effet, eu lieu le même jour, ciblant le même type de victimes, le matin à l’ouverture des commerces.

A Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), Maria-Camy Bertherin, 39 ans, mère de trois enfants, est poignardée dans l’agence immobilière où elle était secrétaire. Butin : son sac à main. A 60 kilomètres de là, Catherine Burgod, 41 ans, enceinte, succombe à vingt-huit coups de couteau dans le bureau de poste de Montréal-la-Cluse (Ain). La caisse contenait 2 500 euros. Chacune était seule au guichet. C’était le 19 décembre 2008.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

L’hypothèse d’un même agresseur a rapidement été abandonnée : impossible de faire le trajet entre les deux bourgades en si peu de temps. Mais ces affaires jumelles vont pourtant connaître des destins judiciaires opposés. Celle de Saint-Julien passe inaperçue – ou presque – ; elle est résolue en deux semaines, jugée après trois ans. L’enquête de Montréal-la-Cluse, en revanche, tout en tumultes et en mystères, dure depuis plus de quinze ans, « *notre 11-Septembre à nous* », estime un élu de la commune.

Un rebondissement vient à nouveau d’avoir lieu, jeudi 19 octobre, au procès en appel de Mamadou Diallo, un brancardier accusé du meurtre de Catherine Burgod. Acquitté en première instance en 2022 par la cour d’assises de l’Ain, il a été condamné à seize ans de réclusion par les jurés du Rhône, dans une atmosphère orageuse.

Les premiers jours d’audience, l’homme de 34 ans est resté une élégante énigme, silhouette en costume au fond du box, silencieuse et polie, comme en visite à son procès. Les copains, les frères et sœurs, l’employeur aux Ambulances du lac ont défilé pour peindre devant la cour d’assises une image lisse, qui tient en trois adjectifs, invariablement répétés : Diallo est « *calme* », « *empathique* », « *jovial* ». Pas de souvenir, rien de personnel.

Lire aussi : [Au procès en appel du meurtre de Catherine Burgod, l’ambulancier et le fantôme de Gérard Thomassin](#)

Un peu d’émotion flotte quand apparaît à la barre la mère, Oury Diallo, ouvrière. Elle raconte ce matin de mai 2018 où les gendarmes ont débarqué dans l’appartement familial à Nurieux-Volognat, village d’une vallée industrielle, à 5 kilomètres de Montréal-la-Cluse. Ils lui ont dit : « *Asseyez-vous, madame.* » Elle s’était mise à trembler. Elle n’a plus arrêté depuis.

Gérard Thomassin, le coupable idéal

A l’époque, le meurtre de Catherine Burgod remonte à dix ans et une arrestation a déjà fait les gros titres en 2013. Mamadou Diallo se souvient que l’affaire lui avait alors paru réglée : « *Pour moi, c’était bon, l’assassin était arrêté.* »

Événement

MOT pour Mots

Rendez-vous les 6 et 7 juin à La Villette pour parler littérature, bandes dessinées, polar, poésie, théâtre...

S'inscrire

L’arrestation en question avait fait grand bruit, il faut dire : Gérard Thomassin – acteur culte et fracassé, découvert dans un foyer d’aide à l’enfance, César du jeune espoir en 1991 –, venu se mettre au vert à Montréal-la-Cluse, va exploser la scène judiciaire, comme il l’a fait à l’écran. Thomassin, avec sa mère alcoolique, son martyr en famille d’accueil, ses addictions, ses folies, ses tapages, ses tournages, devient vite le « *coupable idéal* » que désigne la rumeur. « *Dans notre petit village, on n’avait jamais vu ça* », dit à la barre Yole Jourde, collègue de Catherine Burgod.

Lire notre article de 2013 : [Gérard Thomassin, la chute tragique d’une étoile filante du cinéma français](#)

Des dizaines de pistes sont exploitées en vain, mais le soupçon revient sans cesse sur Thomassin, d’autant qu’il habite en face du bureau de poste. Il le connaît bien pour y toucher le revenu de solidarité active (RSA), son unique revenu quand s’éteignent les projecteurs.

Sans preuve matérielle ni aveu, Thomassin est pourtant arrêté puis incarcéré en 2013 à Rochefort (Charente-Maritime), où il a atterri après avoir quitté Montréal-la-Cluse, partageant un temps une tente près de la gare avec deux rats et une copine SDF. Il venait de décrocher un rôle. « *Pendant dix ans, on nous a vendu du Thomassin* », se souvient Gilles Chambonnet, compagnon de Catherine Burgod.

Mamadou Diallo, lui, prépare son mariage et l’achat d’un appartement. Mais tout bascule, presque par hasard. L’envoyée du sort s’appelle Anaïs, rencontrée sur les réseaux sociaux « *pour une amitié plus-plus* », dit-elle, grand sourire. La trentenaire donne la première encoche à l’élégante silhouette dans le box. « *Il était correct jusqu’à ce qu’il me vole ma Carte bleue.* » Quelque 700 euros sont dépensés, notamment en paris sportifs. Elle proteste. Il la raille. Elle porte plainte. Il est convoqué.

L'ADN du brancardier est prélevé, pure formalité. Stupeur. Il matche avec des traces génétiques masculines non identifiées depuis le meurtre de Montréal-la-Cluse, relevées à deux endroits-clés de la scène de crime : dans le tiroir-caisse mélangé au sang de la victime et sur un sac de sport, oublié par l'assassin. « *Quand nous venons arrêter M. Diallo, il ne manifeste aucune surprise* », raconte Gilles Ferrard, directeur d'enquête.

« Choc traumatique »

En garde à vue, l'ambulancier explique être allé une première fois à la poste avec sa mère une semaine avant les faits. « *Je ne vais pas jouer au chat et à la souris : la deuxième fois, c'est quand j'ai vu le corps de cette femme* », explique-t-il.

D'après sa version, ou plutôt ses versions variant au gré des auditions, Catherine Burgod était déjà morte à son arrivée à l'agence. Il se serait enfui sans donner l'alerte de peur d'être accusé, mais déroband « *par réflexe* » une liasse de 400 euros. Pourquoi avait-il tant de sang sur lui au point de devoir s'essuyer les mains et repasser chez lui faire une machine à laver, selon ses premières déclarations ?

Aujourd'hui, Mamadou Diallo dit ne plus se souvenir de rien, évoquant un « *choc traumatique* ». D'ailleurs, les enquêteurs l'auraient malmené. « *Dans ce cas, nous allons visionner des passages de votre garde à vue* », tranche Eric Chalbos, qui préside les débats de main de maître. L'écran s'allume. Et un autre Mamadou Diallo apparaît soudain, garçon joufflu et affable, gentiment avachi sur son siège, parfois secoué de sanglots.

Lire aussi : [« Chaque chose est à sa place, mais tout est éclaboussé de sang » : les extraits du dernier livre de Florence Aubenas](#)

Au premier procès, Sylvie Noachovitch, avocate de la défense, avait décroché l'acquittement en ravivant la piste Thomassin. Qu'importe pour elle si l'acteur avait été innocenté depuis par un non-lieu : c'est lui le meurtrier de la postière, car seul « *un psychopathe peut l'avoir fait* », assène-t-elle. Mamadou Diallo n'aurait fait « *que* » voler.

Mais à la cour d'assises du Rhône, le président Chalbos reprend l'avocate lorsqu'elle tente, par exemple, de verser au débat une photo de Thomassin jouant le rôle d'un criminel : « *Si Jack Nicholson venait à être mis en cause, serait-il pertinent de produire une image où il défonce une porte à la hache dans le film Shining ?* »

Dans sa plaidoirie, Jean-François Barre, pour la partie civile, recentre le débat sur les « *arguments scientifiques* » : l'ADN, le sang, le sac de sport oublié. « *Un crime de fou ? Non, un crime fou* », continue l'avocat général, Eric Mazaud, dans un brillant réquisitoire. Et il rappelle le meurtre de Saint-Julien-en-Genevois, commis le même jour que celui de Montréal-la-Cluse. Là-bas, l'accusé avait avoué : « *J'y étais allé pour voler, pas tuer. J'ai pété un câble, je ne me revois pas faire le geste, j'ai un trou noir.* » Il voulait faire des cadeaux de Noël à ses enfants et réparer sa voiture. Mamadou Diallo, lui, dit ne pas se souvenir de ce qu'il a fait du butin. Trente ans étaient requis contre lui.

Reste un mystère pourtant : en 2019, alors qu'il allait être mis hors de cause, Gérard Thomassin a disparu.

Florence Aubenas

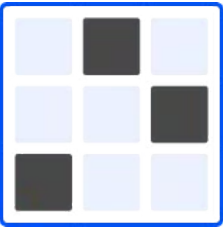
Jeux

Découvrir



Mots croisés mini

Profitez de grilles 5x5 inédites et ludiques, niveau débutant



Mots croisés

Chaque jour une nouvelle grille de Philippe Dupuis



Mots trouvés

10 minutes pour trouver un maximum de mots

Voir plus

Partenaires

Guides d’achat avec Le Monde

- Les meilleurs coussins de voyage
- Les meilleurs antivols pour vélo
- Les meilleures machines à café à grains
- Les meilleures perceuses visseuses
- Les meilleures lunch box
- Les meilleures tondeuses à barbe
- Les meilleurs ventilateurs
- Tous nos guides



|



Calculez votre
empreinte carbone et vo
empreinte eau

en seulement 10 minutes

Faire le calcul